

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le treizième (13e) jour d'août 2024, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Véronique Doucet, conseillère

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette directrice générale et greffière-trésorière

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-08-126

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2024
- 05 Adoption des états financiers au 31 juillet 2024
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Poste de remplacement sur le comité consultatif d'urbanisme
- 08 Reprise des rues Trépanier et du parc Industriel
- 09 Dépôt de la lettre de démission de M. Michel Tremblay, conseiller au siège n°4
- 10 Dépôt des états financiers de la Corporation de développement de Hérouxville pour l'année 2023
- 11 Entériner le vote contre le RCI lors de la dernière séance de la MRC de Mékinac
- 12 Engagement du maire concernant le dossier TES Canada
- 13 Travaux à effectuer dans le chemin Val Notre-Dame
- 14 Aide financière de 20 000 \$ du programme d'aide à la voirie locale
- 15 Affaires diverses :
 - .1 interdiction du sifflet
 - .2 partage de la croissance d'un point de la TVQ
 - .3 nomination des maires suppléants
- 16 Questions :
- 17 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

2024-08-127

Proposé par : Mme Helene Gibert

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2024

2024-08-128

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 juillet 2024 pour un montant de 107 559.50 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en juillet pour un montant de 8 418.49 \$.
D'approuver les salaires nets versés en juillet pour un montant de 32 629.50 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 31 juillet 2024

2024-08-129

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les états financiers au 31 juillet 2024. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 juillet 2024 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

06 Correspondance

- .1 MAMH : lettre confirmant la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ 2024-2028
- .2 CAB Mékinac : programme PAIR devient SécuriCAB

07 Poste de remplacement sur le comité consultatif d'urbanisme

2024-08-130

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'accepter la nomination de Mme Carole H. Ruel comme membre substitut sur le comité consultatif d'urbanisme. Ce mandat se terminera en janvier 2026.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

08 Reprise des rues Trépanier et du parc Industriel

2024-08-131

CONSIDÉRANT QUE le promoteur « Gestion Jocelyn Trépanier » veut céder une partie de la rue Trépanier, numéro de lot 6 590 733 et la rue du Parc Industriel, numéros de lots 6 483 889 et 6 470 892 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville accepte d'acquérir ces rues pour la somme de 1 \$;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil mandate les notaires de l'étude Cloutier, Samson, Francoeur de Saint-Tite pour la préparation des documents relatifs aux présentes.

QUE ce conseil autorise Monsieur Michel Tremblay, maire et Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties. –

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Dépôt de la lettre de démission de M. Michel Tremblay, conseiller au siège n°4

Déposée et lue par Mme Denise Cossette, directrice générale et greffière- trésorière. Il y aura donc une élection partielle pour pourvoir le poste de conseiller au siège numéro 4. La date de l'élection est fixée au 20 octobre 2024.

10 Dépôt des états financiers de la Corporation de développement de Hérouxville pour l'année 2023

2024-08-132

Proposé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter les états financiers de la Corporation de développement de Hérouxville pour l'année 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Entériner le vote contre le RCI lors de la dernière séance de la MRC de Mékinac

2024-08-133

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a tenu une séance pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire n°2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Hérouxville n'approuve pas dans son intégralité, les distances séparatrices prévues audit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

D'entériner le vote contre le règlement de contrôle intérimaire n°2023-194 signifié par le maire suppléant, M. Michel Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Mékinac tenue le 10 juillet 2024, démontrant ainsi la position du conseil municipal de Hérouxville.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Engagement du maire concernant le dossier TES Canada

2024-08-134

Attendu que le dossier TES Canada divise la population et les élus et risque de créer une fracture sociale irréparable dans notre communauté;

Attendu qu'à Hérouxville, les conseillers se sont prononcés unanimement contre le projet de TES Canada;

Attendu que tous les conseillers d'Hérouxville jugent capital que leur maire soit leur digne représentant à la table du conseil des maires pour tous les dossiers, mais plus particulièrement pour toutes les décisions concernant le dossier TES Canada;

Attendu que, lors du dernier vote pour l'adoption du RCI à la MRC de Mékinac, le maire par intérim d'Hérouxville a été le seul parmi les 10 maires de la MRC à avoir enregistré un vote dissident;

Attendu qu'avant ce vote, le maire par intérim avait consulté son conseil et que ce dernier l'avait mandaté à l'unanimité de voter ainsi;

Attendu que les conseillers de Hérouxville jugent qu'avant de prendre toute décision au sujet du dossier TES, leur maire doit avoir reçu un mandat clair de la part de ses conseillers dans un dossier d'une importance aussi cruciale pour l'avenir de tous les citoyens d'Hérouxville;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Clément, conseillère

Et il est résolu :

Que le maire d'Hérouxville s'engage à consulter ses conseillers avant chaque décision ou vote impliquant Hérouxville concernant le projet de TES Canada à la MRC afin de s'assurer que son vote reflète la volonté de son conseil.

Que cette résolution soit envoyée à l'ensemble des élus de la MRC de Mékinac et des Chenaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Travaux à effectuer dans le chemin Val Notre-Dame

2024-08-135

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et résolu d'effectuer des travaux de réfection sur le chemin Val Notre-Dame sur une distance d'environ 130 mètres. Le coût des travaux est évalué à 25 725,70 \$, taxes incluses, selon une estimation préparée par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe, en date de novembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

14 Aide financière de 20 000 \$ du programme d'aide à la voirie locale

2024-08-136

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu de demander au ministère des Transports, la possibilité de transférer la somme de 20 000 \$ accordée en vertu du programme d'aide à la voirie locale, dossier n° VJJ46246 -35035 (4) – 20240515-001, aux travaux à effectuer sur le chemin Val Notre-Dame, au lieu de ceux prévus pour les rues Thiffault et Gagnon qui sont repoussés à 2025. La valeur des travaux sur le chemin Val Notre-Dame est estimée à 25 725,70 \$, taxes incluses.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2024-04-62.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

15 Affaires diverses :

.1 interdiction du sifflet

2024-08-137

CONSIDÉRANT QUE les citoyens vivant près des passages à niveau demandent à la municipalité de faire des démarches auprès de la compagnie de chemin de fer pour évaluer la faisabilité d'interdiction du sifflet aux passages à niveau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil entreprenne les démarches auprès de la compagnie de chemin de fer pour savoir si les passages à niveau satisfont aux exigences qui permettront l'interdiction du sifflet.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 partage de la croissance d'un point de la TVQ

2024-08-138

CONSIDÉRANT la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité signée le 13 décembre dernier par le Premier ministre, la ministre des Affaires municipales, le ministre des Finances, la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises par la FQM, les négociations achoppent sur le partage des montants entre les grands centres et les régions;

CONSIDÉRANT le consensus établi pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions et que malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE compte tenu de l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années, le conseil municipal de Hérouxville appuie la Fédération québécoise des municipalités dans leur démarche pour que 10 % de ces montants ne soient pas partagés seulement par habitant.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.3 nomination des maires suppléants

2024-08-139

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu que soit nommé à titre de maire suppléant pour les mois de septembre 2024 à mars 2025, Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro 6 et d'avril 2025 à octobre 2025, Madame Diane Jacob, conseillère au siège numéro 3.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

16 Questions

- .1 résumé de l'avancement du dossier TES Canada
- .2 eau à l'arrière des terrains sur la route 153
- .3 pont chemin de la Chute
- .4 sifflet au passage à niveau
- .5 félicitations à M. Michel Tremblay pour sa nomination au poste de maire
- .6 pétition Telus - cellulaires
- .7 route Paquin – banderoles enlevées lors des pluies diluviennes
- .8 signalisation installée au secteur lac à la tortue
- .9 début des travaux – route Paquin
- .10 lingettes dans les égouts

17 Levée de la séance

2024-08-140

Proposé par : Mme Hélène Gilbert
QUE la séance soit levée à 20h34.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

